

Nous contacter

- **au Bureau d'Aide aux Victimes**

Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de
13h30 à 16h30

Tél. 01.39.07.36.99

bav.versailles@gmail.com

- **France Victimes 78 – SOS Victimes 78**

Du Lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h30

Tél.: 01.30.21.51.89

sosvictimes78@free.fr



L'accompagnement au procès des
victimes d'infractions pénales

Un accompagnement :

- Pour toute personne victime d'une infraction pénale, devant le Tribunal Correctionnel ou la Cour d'Assises de Versailles
- Par un professionnel de l'aide aux victimes
- Qui favorise le bon déroulement du procès par un accompagnement moral et pédagogique, complémentaire de celui de l'avocat

Avant l'audience

- Entretiens de préparation avec la victime et/ou sa famille
- Visite de la salle d'audience
- Mise en lien avec les auxiliaires de justice



Pendant l'audience

- Présence physique et soutien tout au long du procès



Après l'audience

- Entretien final avec la victime et/ou sa famille
- Orientation de la victime vers les partenaires